

# **CONCEPT PEDAGOGIQUE ET THERAPEUTIQUE**

FONDATION BOREL

CENTRE PEDAGOGIQUE ET THERAPEUTIQUE  
DOMBRESSON

JUIN 1996

## **1. TABLE DES MATIERES**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. TABLE DES MATIERES.....</b>                             | <b>2</b>  |
| <b>2. INTRODUCTION.....</b>                                   | <b>5</b>  |
| <b>3. POPULATION, OBJECTIFS, CADRE GENERAL ET MOYENS.....</b> | <b>7</b>  |
| <b>3.1 POPULATION ACCUEILLIE.....</b>                         | <b>7</b>  |
| <b>3.2 LES OBJECTIFS.....</b>                                 | <b>7</b>  |
| <b>3.3 CADRE GENERAL.....</b>                                 | <b>8</b>  |
| <b>3.4 LES MOYENS A DISPOSITION .....</b>                     | <b>8</b>  |
| 3.4.1 Situation géographique et bâtiments.....                | 8         |
| 3.4.2 Les moyens financiers .....                             | 9         |
| 3.4.3 Places disponibles.....                                 | 9         |
| 3.4.4 Pondération.....  | 9         |
| 3.4.5 L'école interne .....                                   | 9         |
| 3.4.6 Les activités thérapeutiques.....                       | 10        |
| 3.4.7 Administration et services généraux.....                | 10        |
| 3.4.8 Organisation .....                                      | 10        |
| 3.4.9 Organigramme.....                                       | 11        |
| <b>4. L'INTERNAT.....</b>                                     | <b>12</b> |
| <b>4.1 L'INTERNAT (STRUCTURES ET ORGANISATION) .....</b>      | <b>12</b> |
| <b>4.2 LA VIE DU GROUPE .....</b>                             | <b>12</b> |
| 4.2.1 La notion de respect.....                               | 13        |
| 4.2.2 La violence .....                                       | 13        |
| 4.2.3 Les loisirs .....                                       | 13        |
| 4.2.4 Les repas.....  | 14        |
| <b>4.3 HORAIRE DE L'EDUCATEUR.....</b>                        | <b>14</b> |
| <b>4.4 RELATIONS AVEC LA FAMILLE.....</b>                     | <b>15</b> |
| <b>4.5 MODE D'EVALUATION .....</b>                            | <b>15</b> |
| <b>4.6 LA NOTION DE PLACEMENT INDIVIDUALISE.....</b>          | <b>15</b> |
| <b>4.7 SERVICE DE TRANSPORT DANS LE CANTON .....</b>          | <b>16</b> |
| <b>4.8 LES WEEK-ENDS .....</b>                                | <b>16</b> |
| <b>4.9 LES CAMPS ET PERMANENCES.....</b>                      | <b>16</b> |
| <b>4.10 RELATIONS EDUCATEURS / INSTITUTEURS.....</b>          | <b>16</b> |
| <b>5. LA SCOLARITE .....</b>                                  | <b>18</b> |
| <b>5.1 LES CLASSES INTERNES.....</b>                          | <b>18</b> |
| 5.1.1 Les classes des petits, moyens et grands .....          | 18        |
| 5.1.2 La classe de préapprentissage.....                      | 19        |
| <b>5.2 L'ECOLE EXTERNE .....</b>                              | <b>19</b> |
| <b>6. LA LIGNE THERAPEUTIQUE .....</b>                        | <b>21</b> |
| <b>6.1 LA LIGNE THERAPEUTIQUE .....</b>                       | <b>21</b> |
| <b>6.2 LES INTERVENTIONS SPECIALISEES.....</b>                | <b>21</b> |

|  |           |
|--|-----------|
| 6.2.1 La psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent .....              | 21        |
| 6.2.2 La psychologie institutionnelle.....                             | 21        |
| 6.2.3 L'orthophonie (dépendante de la Fondation Borel) : .....         | 21        |
| 6.2.4 La psychothérapie (affectée à l'institution et ambulatoire)..... | 21        |
| 6.2.5 La psychomotricité (dans et en dehors de l'institution) .....    | 22        |
| <b>6.3 POINTS-CLES DE L'ACTIVITE THERAPEUTIQUE .....</b>               | <b>22</b> |
| 6.3.1 Admission.....   | 22        |
| 6.3.2 Examen diagnostique.....   | 22        |
| 6.3.3 Interventions institutionnelles.....                             | 22        |
| 6.3.4 Interventions thérapeutiques.....                                | 22        |
| <b>7. LE PLACEMENT INDIVIDUALISE ET SES PRESTATIONS .....</b>          | <b>23</b> |
| <b>7.1 LA PRISE EN CHARGE EXTERIEURE AVANT PLACEMENT .....</b>         | <b>23</b> |
| 7.1.1 Définition de la prestation .....                                | 23        |
| 7.1.2 Contenu de la prise en charge extérieure avant placement.....    | 23        |
| <b>7.2 L'EXTERNAT .....</b>  | <b>23</b> |
| 7.2.1 Définition de la prestation .....                                | 23        |
| 7.2.2 Contenu de l'externat .....                                      | 23        |
| <b>7.3 LE SEMI-INTERNAT.....</b>                                       | <b>24</b> |
| 7.3.1 Définition de la prestation .....                                | 24        |
| 7.3.2 Contenu du semi-internat .....                                   | 24        |
| <b>7.4 L'INTERNAT INDIVIDUALISE.....</b>                               | <b>24</b> |
| 7.4.1 Définition de la prestation .....                                | 24        |
| 7.4.2 Contenu de l'internat individualisé .....                        | 24        |
| <b>7.5 L'INTERNAT.....</b>   | <b>24</b> |
| 7.5.1 Définition de la prestation .....                                | 24        |
| 7.5.2 Contenu de la prestation .....                                   | 24        |
| <b>8. TROIS MOMENTS PARTICULIERS DANS LA PRISE EN CHARGE .....</b>     | <b>25</b> |
| <b>8.1 L'ADMISSION ET LES TROIS PREMIERS MOIS DU PLACEMENT.....</b>    | <b>25</b> |
| 8.1.1 Les démarches en vue de l'admission .....                        | 25        |
| 8.1.2 Premier contact.....   | 25        |
| 8.1.3 Première rencontre avec la famille .....                         | 25        |
| 8.1.4 Visite de l'enfant dans un groupe éducatif et à l'école.....     | 26        |
| 8.1.5 Deuxième rencontre avec la famille .....                         | 26        |
| 8.1.6 Les trois premiers mois.....                                     | 26        |
| 8.1.7 Les trois premiers mois à l'école.....                           | 27        |
| 8.1.8 La synthèse d'admission .....                                    | 27        |
| <b>8.2 LE PROCESSUS DE SORTIE .....</b>                                | <b>28</b> |
| 8.2.1 Principes de base .....  | 28        |
| 8.2.2 Fin de placement durant la scolarité.....                        | 29        |
| 8.2.3 Fin de placement à la fin de la scolarité .....                  | 29        |
| 8.2.4 L'orientation professionnelle .....                              | 29        |
| 8.2.5 L'appartement des apprentis .....                                | 29        |
| 8.2.6 La prise en charge extérieure (PCE).....                         | 29        |
| <b>8.3 INTERVENTION EN CAS DE CRISE .....</b>                          | <b>30</b> |
| 8.3.1 Situation de crise .....   | 30        |
| 8.3.2 La crise aigue.....  | 30        |
| <b>9. SCHEMA RECAPITULATIF DE L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE.....</b> | <b>32</b> |
| <b>10. CONCLUSION.....</b>   | <b>33</b> |
| <b>11. ABBREVIATIONS UTILISEES.....</b>                                | <b>34</b> |

**12. REMERCIEMENTS..... 35**

## 2. INTRODUCTION

Le Centre pédagogique de Dombresson trouve son origine au siècle passé déjà:

« Par testament du 2 juillet 1864, François-Louis Borel a institué l'Etat de Neuchâtel héritier de ses biens, à charge de les affecter à une oeuvre d'utilité publique désignée par le Grand Conseil.

Aux termes d'un décret du 19 novembre 1873, le Grand Conseil décide de consacrer ces biens à la fondation d'un asile pour l'enfance malheureuse.

Le 17 juin 1876, il arrête que l'asile en question sera établi à Dombresson et charge le Conseil d'Etat de pourvoir à l'acquisition des terrains nécessaires.

A l'origine, les hôtes de l'institution étaient dans leur quasi totalité des orphelins. Certaines transformations profondes intervenues dans notre société au cours de ces dernières décennies, ont eu pour conséquence la réduction progressive du nombre des orphelins et leur remplacement par des enfants inadaptés (enfants de parents divorcés, enfants illégitimes, enfants atteints de troubles du comportement ou de déficience mentale). Dès lors, la nécessité s'est fait sentir au cours des dernières années de spécialiser nos institutions pour enfants et adolescents, ceci afin d'en tirer le maximum d'avantages, de résultats et d'efficacité. Cette évolution a encore été accélérée par l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité.

Depuis 1967, au lieu d'être ouvert à tous les enfants orphelins ou abandonnés comme le voulait à l'origine le législateur, le Centre pédagogique de Dombresson s'est donc spécialisé dans l'accueil, le traitement, l'instruction et la formation d'une catégorie déterminée d'enfants, à savoir ceux souffrant de troubles du comportement.

En 1995, le Centre pédagogique est devenu centre pédagogique et thérapeutique reconnu comme station de formation en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents par la Fédération des Médecins Suisses. »

(Commission de surveillance de la fondation F.-L. Borel)

Le concept pédago-thérapeutique de la Fondation Borel se réfère actuellement à un mandat défini sur le plan cantonal :

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| Capacité                         | : 45 places  |
| Ouverture                        | : 365 jours par an*  |
| Fermeture                        | : pas de période de fermeture  |
| Type d'accueil                   | : internat, internat à temps partiel*  |
| Limite d'âge des pensionnaires   | : de 6 à 17 ans  |
| Pensionnaires accueillis         | : enfants et adolescents présentant une carence voire une absence du milieu familial, et/ou des troubles du comportement |
| Sexe des pensionnaires           | : garçons et filles  |
| Type de prise en charge scolaire | : maintien/soutien scolaire, classes de niveau   |

|                                       |   |  |
|---------------------------------------|---|--|
| interne                               |   | primaire et secondaire inférieur   |
| Formation après scolarité obligatoire | : | préformation professionnelle; formation professionnelle externe                    |
| Accueil ou type d'aide particuliers   | : | observation; orientation professionnelle; prise en charge extérieure               |
| Mesures pédago-thérapeutiques         | : | consultations médico-psychologiques; psychothérapies; psychomotricité; orthophonie |

\* *signifie que la mission ne figurait pas au précédent plan d'équipement*

(Plan d'équipement 1995)

### **3. POPULATION, OBJECTIFS, CADRE GENERAL ET MOYENS**

#### **3.1 POPULATION ACCUEILLIE**

La population suivie par la Fondation Borel est constituée d'enfants et adolescents des deux sexes, présentant une carence voire une absence du milieu familial et/ou des troubles du comportement. Ils sont âgés de six à seize ans, exceptionnellement plus. Ils présentent un potentiel cognitif normal mais leurs difficultés de comportement les mettent en situation de rupture dans le contexte du système scolaire public et/ou dans leur lieu de vie. Ils sont susceptibles d'une évolution normale.

Les difficultés scolaires, par exemple un retard chez un enfant jusque-là adapté, un absentéisme durable à l'école ou un comportement perturbateur persistant, constituent souvent le facteur à l'origine du signalement. L'école met alors en cause la place ou l'encadrement de l'enfant. Une procédure d'analyse de la situation est demandée par le biais du service cantonal des mineurs. Le plus souvent ces éléments sont révélateurs d'une problématique plus importante.

Un dysfonctionnement familial et/ou social est fréquemment constaté lors des démarches préalables au placement. Cette situation familiale constitue un élément du contexte de l'enfant qu'il s'agit de prendre en considération dans l'accompagnement éducatif.

Les enfants accueillis au centre pédagogique relèvent du droit public, civil et/ou pénal.

#### **3.2 LES OBJECTIFS**

La finalité de l'institution est de permettre à des enfants d'évoluer vers un devenir le mieux maîtrisé possible. Nous visons leur réintégration dans une société où ils parviennent à se situer.

L'objectif de l'ensemble de la prise en charge vise à aider l'enfant à prendre confiance en lui, à le sécuriser, pour lui permettre de devenir une personne autonome. Ceci implique la prise en compte du pourtour social de l'enfant et de l'institution.

Les objectifs du centre sont d'assurer pour chaque enfant:

- l'observation
- l'analyse des situations
- l'accueil
- l'éducation
- l'instruction
- le diagnostic
- le traitement
- l'orientation professionnelle
- la préformation professionnelle
- la prise en charge extérieure
- le placement ultérieur
- l'accompagnement de toutes ces étapes dans un travail incluant le réseau et la famille.

### **3.3 CADRE GENERAL**

L'orientation générale de l'institution fait référence à divers modèles (systémique et psychanalytique notamment) dans lesquels la totalité des projets de groupes et individuels peuvent s'inscrire.

Les moyens mis en oeuvre sont fondamentalement pédagogiques dans les secteurs éducatif et scolaire. Ils incluent une intervention et une interprétation thérapeutiques par le biais des relations avec l'équipe thérapeutique.

Chaque enfant bénéficie d'un projet pédagogique individualisé englobant les aspects éducatifs, scolaires et thérapeutiques. Ceux-ci sont définis dans le cadre des synthèses. Un éducateur et un membre de la direction sont référents de l'enfant.

Notre action inclut systématiquement l'enfant avec son entourage. Dès les premiers contacts, la famille est prise en compte en tant que partenaire, dans l'élaboration du projet de l'enfant.

En raison des difficultés relationnelles et des conduites violentes propres à une partie des enfants, nous attachons, sur un plan éthique, une importance particulière à la notion de respect mutuel.

Notre approche est pluridisciplinaire : équipes éducatives, enseignantes et thérapeutiques sont intimement associées dès la procédure d'admission. Participent aux entretiens d'admission le directeur, le médecin psychiatre et un éducateur, la famille et l'assistant social.

Nous n'effectuons pas de placement d'urgence. Une procédure visant à exploiter la crise liée au placement a été élaborée.

Il n'y a pas de durée minimale de placement, ni de statut obligatoire tel l'internat par exemple. Nous essayons d'offrir des prestations et un statut adaptés à chacun. Nous appelons cela le placement individualisé .

Les formes de suivis sont actuellement (classés du plus léger au plus encadrant) :

- la prise en charge extérieure avant placement
- l'externat
- le semi-internat
- l'internat individualisé
- l'internat

Cette souplesse implique une grande rigueur et de la fermeté dans l'application des règles internes institutionnelles (à propos de la violence par exemple). Ce cadre contient, intrinsèquement, des vertus thérapeutiques.

Nous affinons au fur et à mesure notre concept de placement individualisé, notamment son intégration aux plans éducatif, scolaire et thérapeutique.

### **3.4 LES MOYENS A DISPOSITION**

#### **3.4.1 Situation géographique et bâtiments**

Le Centre pédagogique de Dombresson est constitué de :

- trois bâtiments accueillant les enfants
- une école

- un bâtiment administratif
- plusieurs anciennes maisons utilisées de façon variable

L'ensemble de trois bâtiments comprend six appartements composés de chambres à un et deux lits. Les immeubles sont indépendants. Ils comportent deux niveaux accueillant chacun un appartement.

L'école, construite à proximité immédiate des groupes, est composée de quatre classes et d'ateliers pour le préapprentissage. On y trouve également une piscine couverte et une salle de gymnastique (transformable en salle de spectacle).

Outre ces quatre bâtiments, le centre est composé d'un bâtiment administratif, abritant la direction, les bureaux, la cuisine et les services généraux.

Cet ensemble de nouveaux bâtiments date de 1974.

Les anciens immeubles du centre offrent diverses possibilités de locaux (salles de réunions, bureaux, salle de psychomotricité, etc...). Une quantité importante d'appartements permet en outre à une grande partie du personnel d'habiter dans l'enceinte de l'institution.

Le Centre pédagogique se situe au Val-de-Ruz, à la périphérie du village de Dombresson, sur un vaste terrain de plusieurs hectares. Cette situation lui confère un espace remarquablement important permettant de ne pas se sentir oppressé.

L'équipement sportif et culturel a favorisé l'ouverture du centre sur l'extérieur par le biais de prêts et locations divers. Le centre jouit d'une bonne intégration dans le village et le vallon.

### 3.4.2 Les moyens financiers

Les moyens financiers sont fixés dans le cadre du budget de l'institution, qui doit être accepté par la commission de surveillance et par le secrétariat aux maisons d'enfants (représentant de l'Etat).

### 3.4.3 Places disponibles

45 places sont offertes par le CPTD. Les enfants sont répartis en 5 groupes de 9 enfants au maximum. Le sixième appartement est réservé aux week-end, permanences et suivis en PCE.

### 3.4.4 Pondération

Les groupes d'internat sont encadrés par 2,75 postes d'éducateurs (à 47h par semaine pour un 100% selon la CCT de 1978). Un stagiaire peut s'ajouter à chaque groupe.

Les éducateurs du Centre pédagogique sont, pour la plupart, formés en qualité d'éducateur spécialisé et détenteurs d'un tel diplôme ou d'un titre jugé équivalent. Les normes de la Confédération sont respectées.

L'institution favorise, dans les limites de la convention collective, la formation permanente et le perfectionnement du personnel éducatif.

### 3.4.5 L'école interne

Elle est composée de quatre classes tenues par des enseignants primaires. L'une de ces classes est liée à un secteur pratique de préapprentissage. Une classe d'ACT (2 périodes par semaine) complète cet équipement.

Des stagiaires de l'Ecole Normale peuvent être intégrés à nos classes.

### 3.4.6 Les activités thérapeutiques

La Fondation Borel est reconnue comme station pédopsychiatrique. L'équipe thérapeutique, relevant de l'OMP, est notamment constituée d'un pédopsychiatre responsable, d'un médecin assistant, d'un psychologue, de psychothérapeutes et d'un psychomotricien.

Une orthophoniste, engagée par l'institution, est rattachée à l'équipe thérapeutique.

Des activités d'expression sont dispensées par une éducatrice formée en art-thérapie et supervisée par le médecin responsable. D'autres activités d'expression peuvent être envisagées. Celles-ci sont alors supervisées sous la responsabilité du pédopsychiatre.

### 3.4.7 Administration et services généraux

L'institution dispose de l'infrastructure administrative et des services généraux nécessaires à un ensemble école et internat.

### 3.4.8 Organisation

Le directeur, nommé par la commission de surveillance, est l'exécuteur du mandat.

Pour ce faire, il favorise dans le cadre de l'institution le dialogue et la collaboration à tous les niveaux.

Les divers colloques sont répartis de la manière suivante :

- colloques de groupes hebdomadaires
- colloques éducateurs bimensuels
- colloques instituteurs bimensuels
- réunions éducateurs / instituteurs mensuelles
- colloques généraux mensuels impliquant tout le personnel
- réunions entre le directeur et le médecin responsable

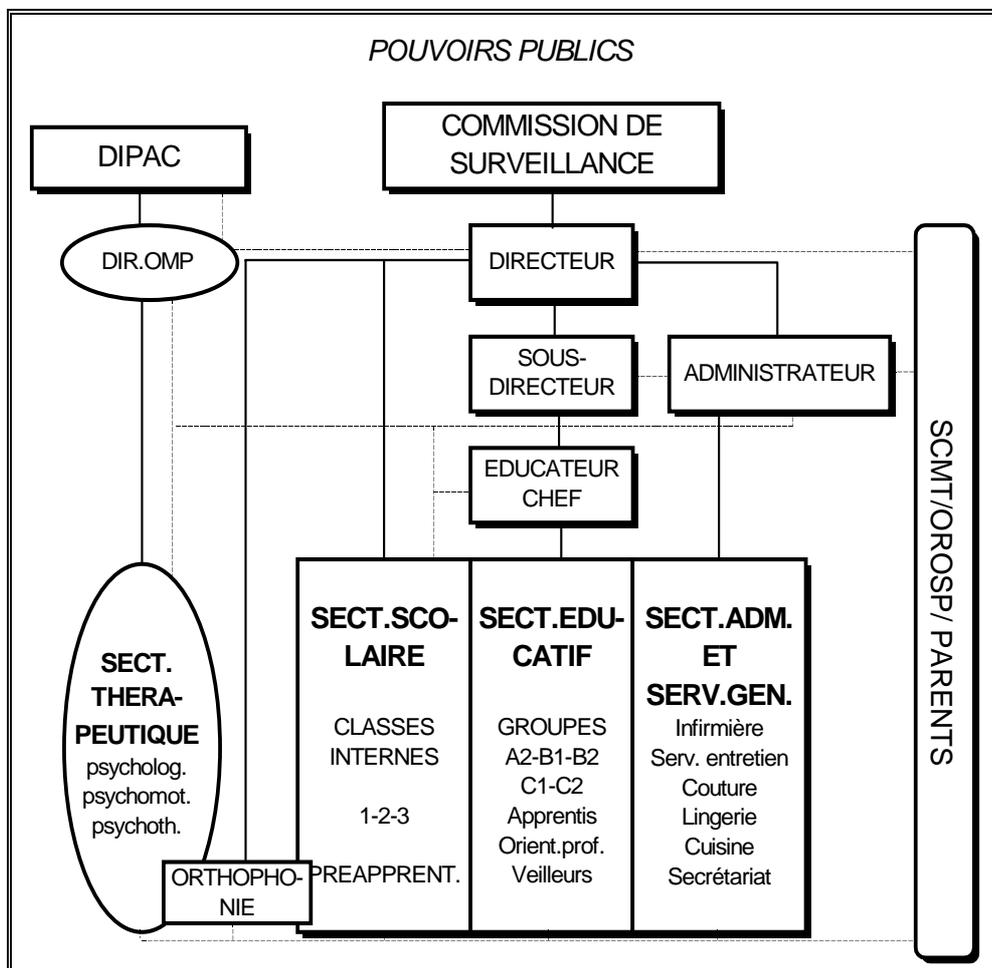
Outre ces structures, un colloque de direction pédagogique hebdomadaire et un second englobant le secteur administratif complètent cette organisation.

La plupart des problèmes courants sont traités dans le cadre de ces réunions.

Le directeur est garant du respect des décisions et de leur adéquation en regard des objectifs de la fondation.

L'institution est organisée sur un modèle hiérarchique explicité ci-après :

### 3.4.9 Organigramme



----- = relations de collaboration

\_\_\_\_\_ = relations hiérarchiques

## 4. L'INTERNAT

### 4.1 L'INTERNAT (STRUCTURES ET ORGANISATION)

Lieu de vie, l'internat est composé de 5 groupes verticaux (c'est-à-dire d'âges variables), mixtes, de 6 à 9 enfants. Chaque groupe est encadré par 2,75 postes d'éducateurs.

L'internat est un lieu où l'enfant peut bénéficier de changement de statut sans pour autant quitter son groupe éducatif.

Lorsque les enfants ne sont pas à l'école ou chez leurs parents, ils sont sous la responsabilité de ce secteur.

Chaque groupe organise sa vie de façon autonome. Dans cette perspective, chaque groupe crée son propre projet pédagogique qui précise sa spécificité. Le cadre général doit cependant toujours être respecté. Chaque année, les projets de groupes sont réévalués.

La journée est généralement organisée ainsi :

|         |  |
|---------|--|
| 6h30    | lever  |
| 7h env. | déjeuner   |
| 8h      | école  |
| 11h30   | retour au groupe   |
| 12h15   | repas de midi  |
| 13h25   | école  |
| 15h05   | (ou 16h) devoirs   |
| 18h     | souper,<br>puis activités<br>diverses et coucher à<br>heures variables selon<br>l'âge. |
| 21h30   | extinction des feux  |
| à       |  |
| 22h00   |  |

Le mercredi après-midi est consacré aux loisirs. Les week-ends et les vacances se passent soit à domicile, soit dans l'institution.

La nuit, la sécurité est assurée par un veilleur en activité pour l'ensemble des groupes éducatifs. Tout enfant peut l'appeler en activant un bouton toujours accessible. La recherche téléphonique du veilleur s'enclenche alors en spécifiant l'origine de l'appel. Le veilleur effectue des tournées dans les groupes. Il fait partie de l'équipe éducative.

Les enfants peuvent, en accord avec les intéressés et l'équipe éducative, s'occuper à certains moments avec des membres des services généraux (concierges, cuisiniers, etc...).

### 4.2 LA VIE DU GROUPE

Les objectifs du travail dans les groupes visent à établir des relations personnalisées et harmonieuses parmi les enfants, ainsi qu'entre ceux-ci et les adultes. Il s'agit également de favoriser l'apparition de comportements sociaux et individuels équilibrés, tout en permettant à chacun d'évoluer dans son individualité. Ceci implique un cadre de vie suffisamment structuré, pour que les enfants sachent vis-à-vis de qui ou de quoi se référer et se définir.

Dans son travail quotidien, l'éducateur anime le groupe et propose des moments de relations individuelles, en petit et en grand groupe. Il veille au respect journalier des règles de vie élémentaires, d'hygiène, d'ordre, d'alimentation, de repos, de sécurité et de soins.

### 4.2.1 La notion de respect

Dans le groupe, il est important de parvenir à développer la notion de respect de l'autre et des biens matériels. Il s'agit de maintenir un lieu qui soit sécurisant pour les enfants, un lieu où ils parviennent à exprimer d'une façon adéquate leurs préoccupations, en y trouvant un écho. Ils acquièrent notamment au travers des expériences quotidiennes de relations au groupe, la confiance en eux, nécessaire pour être peu à peu mieux armés pour vivre en société.

Dans cette perspective, le respect de l'enfant vis-à-vis de l'autre (enfant ou adulte) est établi. De même l'adulte, par son attitude et son regard sur l'enfant, adopte une position respectueuse vis-à-vis de l'enfant. Il est en quelque sorte un modèle.

Le travail effectué à ce niveau va être d'ordre préventif par rapport au point suivant.

### 4.2.2 La violence

Ce problème, qui est signalé dans une part importante des demandes de placement à notre institution, est forcément intense.

Nous avons codifié les attitudes générales face à la violence :

- La violence verbale indirecte à propos d'un enfant ou d'un adulte, ne doit pas être acceptée. Nous réagissons pour le simple fait que cela ne se fait ou ne se dit pas. La réaction de l'adulte doit être la reprise immédiate de l'enfant sans qu'il y ait forcément sanction.
- La violence verbale directe ne doit pas être tolérée. Elle est donc sanctionnée en conséquence.
- La violence physique est sanctionnée. Si elle s'exprime sur un adulte, elle conduit systématiquement à l'isolement de l'enfant par une décision de la direction. Cet isolement peut être bref et symbolique. Une fiche d'observation spécifique est remplie et l'équipe thérapeutique est systématiquement sollicitée. Le type d'intervention et de travail ultérieur est alors déterminé.

### 4.2.3 Les loisirs

D'avantage internes dans la phase d'accueil, les loisirs vont progressivement et en fonction de l'évolution des enfants s'extérocentrer de façon individuelle.

Les activités proposées répondent en premier lieu à un intérêt et un désir de l'enfant. Si celui-ci est réaliste et accessible (également sur le plan financier), tout sera mis en oeuvre pour permettre son déroulement. Les activités sportives sont valorisées, ceci en raison de la problématique générale des enfants qui nous sont confiés. Elles n'excluent pas cependant toute autre démarche (théâtre, société de chant, musique, etc...)

Les loisirs constituent un lien important avec le pourtour social de l'institution. Ils peuvent devenir le point de jonction avec la réalité extérieure de l'enfant.

Les loisirs actuellement proposés sont constitués :

d'activités de groupe :

- piscine
- ski
- gymnastique

- cyclisme
- activités dans la nature
- etc...

d'activités intergroupes :

- football
- informatique
- théâtre
- cuisine
- etc...

d'activités extérieures dans des sociétés ou clubs :

- hockey
- football
- danse
- judo
- etc...

#### 4.2.4 Les repas

Moments importants du fait qu'ils constituent un temps de regroupement des enfants et des éducateurs. Le lieu doit rester un endroit calme, permettant d'apprécier le temps et la nourriture.

Les menus sont conçus de façon à favoriser, chez l'enfant, l'apprentissage de goûts variés, même originaux, ainsi que l'esthétique de la table.

Chaque groupe, compte tenu de son projet peut choisir de prendre les repas dans son groupe éducatif ou à la salle à manger.

### 4.3 HORAIRE DE L'EDUCATEUR

Outre le temps de « présence aux enfants », l'éducateur dispose, dans son horaire, d'un temps de travail administratif lui permettant de gérer la vie quotidienne du groupe, d'effectuer les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de son groupe et de faire appel à toutes les personnes concernées pour mener à bien les démarches éducatives mises en place.

L'horaire des éducateurs est calculé sur une base annuelle. Le temps de travail est découpé. L'éducateur accepte une grande souplesse dans l'organisation de son activité (par référence à la convention collective de travail).

Les groupes éducatifs sont composés d'éducateurs (trices) à temps plein ou temps partiel. Ils organisent librement, sur la base des consignes générales, les horaires hebdomadaires et transmettent leur planning au répondant de direction concerné pour accord.

En dehors des semaines d'école, le Centre pédagogique organise des camps, des week-ends et des permanences. Il est à même d'accueillir des enfants toute l'année sans interruption.

#### **4.4 RELATIONS AVEC LA FAMILLE**

Les relations avec la famille se poursuivent selon les objectifs définis dans le "cadre général". Elles sont constituées de tous les contacts informels, parfois fréquents, entre l'éducateur et les parents ou le pourtour familial, ainsi que des entretiens de famille qui ont lieu en incluant un représentant de la direction et/ou de l'OMP ainsi que tout autre intervenant (enseignant, assistant social, etc...). Ces entretiens sont décidés dans le cadre des points, mini-synthèses, synthèses ou encore colloques de groupe. Des objectifs plus spécifiques les colorent (prise de décisions, réintroduction d'un parent, etc...).

Dans tous les cas, nous évitons qu'un problème de relation éducateur / parent ne devienne trop important et soit ainsi préjudiciable à l'évolution de l'enfant dans le centre pédagogique. Nous recherchons toujours une solution qui évite au maximum de placer l'enfant dans une situation où il n'a pas la possibilité de se situer.

Nous abordons, dans le cadre des entretiens autant ce que vit l'enfant chez nous que ce qui se passe en dehors de nos murs. Notre approche, globale, vise à offrir une prise en charge qui inclue le dedans et le dehors, tout en respectant les rôles de chacun.

Les décisions sont prises par le réseau d'adultes. L'enfant est consulté. Toute divergence dans le réseau donne lieu à un débat entre adultes.

#### **4.5 MODE D'EVALUATION**

L'évaluation des objectifs du projet et la redéfinition de ce dernier a lieu au minimum deux fois par année, dans le cadre des synthèses et mini-synthèses. A tout moment cependant, un point peut être demandé par n'importe quel intervenant et donner lieu à des modifications du projet.

#### **4.6 LA NOTION DE PLACEMENT INDIVIDUALISE**

Le placement dans le cadre de l'institution peut, en fonction du projet, être adapté de façon individuelle. Le nombre de nuits et les heures de présence peuvent varier d'un enfant à un autre, ceci dans le même groupe éducatif.

Quelques exemples pouvant être à l'origine d'une modification du statut :

- Parfois, les week-ends de certains enfants sont "à risque" en raison de l'encadrement insuffisant qu'ils rencontrent. En semaine, la présence familiale est cependant meilleure. Dans ces circonstances, nous pouvons proposer le maintien de l'enfant au centre certains week-ends, voire la mise en place de nuits de week-end chez nous. En revanche, certains soirs de semaine l'enfant peut retourner à son domicile.
- Le projet vise la réintégration du domicile familial. Nous pouvons alors travailler par paliers successifs. Nous augmenterons progressivement la présence de l'enfant chez lui en gardant possible un retour à une situation antérieure à tout moment. Ceci s'effectue sans changement de groupe ni d'éducateurs.
- Pour un enfant donné, un équilibre entre les temps passés dans l'institution et au domicile est à créer. Il doit permettre à l'enfant de vivre au mieux dans un contexte familial difficile mais présent. Cet équilibre pourra être nécessaire à long terme et varier en fonction de l'évolution.

En principe, le placement peut être individualisé dès l'issue d'une première période, qui s'étend jusqu'à la synthèse d'admission. Durant ces quelques mois, le statut est généralement celui de l'internat classique.

Dans cette perspective, nous proposons les formes de prises en charge décrites au chapitre 7. La souplesse que nous proposons implique de pouvoir passer d'une formule à l'autre. Les prestations sont les suivantes :

- la prise en charge extérieure avant placement
- l'externat
- le semi-internat
- l'internat individualisé
- l'internat classique

#### **4.7 SERVICE DE TRANSPORT DANS LE CANTON**

Le développement du placement individualisé nous amène à rechercher des moyens de suppléer à l'éloignement géographique de notre institution. Nous envisageons la mise en place d'un système de transport des enfants dans le canton. Les principaux bénéficiaires en seraient les enfants petits, qui ne peuvent pas effectuer seuls des trajets parfois longs en transport public.

#### **4.8 LES WEEK-ENDS**

En fonction des possibilités d'accueil des familles, le Centre pédagogique favorise au maximum le retour des enfants chez eux le week-end.

Compte tenu des réalités, nous nous organisons pour toujours être en mesure d'accueillir des enfants si nécessaire.

Le centre favorise la mise en place d'activités spécifiques sur les week-ends.

#### **4.9 LES CAMPS ET PERMANENCES**

Les camps et permanences sont des moments riches pour les enfants. Dans ce sens, tout est mis en oeuvre pour permettre la réalisation de camps attractifs, adaptés aux enfants.

Les périodes de vacances scolaires peuvent comporter des camps facultatifs.

La première semaine des vacances d'automne constitue le seul camp obligatoire pour tous les enfants placés (à l'exception des enfants suivis en milieu ouvert ou en externat). Il s'agit d'un camp de groupe et non d'un camp de l'institution.

#### **4.10 RELATIONS EDUCATEURS / INSTITUTEURS**

L'objectif institutionnel est de favoriser au maximum les relations entre les secteurs scolaire et éducatif. Il ne s'agit pas de les rendre identiques, mais bien de permettre à chacun de savoir ce que fait l'autre, afin de coordonner les interventions.

La proximité géographique de l'école permet d'établir un maximum de relations entre les éducateurs et les instituteurs. Les problèmes des enfants placés au centre impliquent par ailleurs une intensification de ces relations.

Dans cette optique s'est mise en place toute l'organisation de synthèses, mini-synthèses, points et colloques éducateurs-instituteurs permettant d'aborder les problèmes présentés par les enfants.

A ces relations formelles entre éducateurs et instituteurs s'ajoutent tous les contacts ponctuels, facilités par la proximité.

## 5. LA SCOLARITE

### 5.1 LES CLASSES INTERNES

#### 5.1.1 Les classes des petits, moyens et grands

Outre l'organisation de l'école du CPTD (voir 1.4.5.), un certain nombre d'objectifs et de moyens colorent le travail qui s'effectue dans les classes.

Les points importants caractérisant l'école interne sont :

L'effectif est réduit par rapport à une classe publique.

L'enseignement y est individualisé. Le recours à des programmes spécifiques, adaptés à la problématique des enfants est possible. Le but est de favoriser le réinvestissement de l'enfant dans les apprentissages de type scolaire.

Le retour dans le secteur public constitue l'objectif prioritaire de l'école interne.

Les cours sont donnés dans le cadre d'horaires scolaires traditionnels, mais la structure peut être en tout temps adaptée à la réalité institutionnelle.

Le passage d'une classe à l'autre tient compte de l'âge des enfants, de la mixité des classes, de l'horizontalité des groupes classes et de la problématique spécifique à chaque enfant.

Il importe d'informer les parents et autres intervenants sur la réalité des performances scolaires de leur enfant. Dans cette perspective, des épreuves cantonales peuvent être réalisées, ce qui permet de situer l'enfant par rapport à un niveau précis.

La réunion de parents peut se muer en rencontres individuelles selon les cas.

Une orthophoniste, sensibilisée au travail en groupe, intervient dans chaque classe de façon régulière.

Le recours aux évaluations spécialisées et à des appuis psycho- ou pédagogique-thérapeutiques est possible en faisant appel à l'équipement thérapeutique de l'institution.

L'institution favorise des activités inter-classes et inter-secteurs planifiées sur l'année sur l'année.

Il est possible de faire appel au processus d'intervention en cas de crise (voir 8.3).

Le projet scolaire fait partie intégrante du projet pédagogique individualisé. Il est régulièrement évalué, le cas échéant ajusté.

L'institution encourage les instituteurs (-trices) à suivre, outre la formation de l'école normale, les cours dispensés dans le cadre de la formation pour les enseignants spécialisés de l'école normale de Neuchâtel.

### 5.1.2 La classe de préapprentissage

Le préapprentissage constitue une neuvième ou une dixième année de scolarité qui prépare à la future activité professionnelle.

Il est destiné à des jeunes encore insuffisamment préparés à entrer, pour des raisons aussi bien scolaires que comportementales, en apprentissage ou dans la vie active.

Le préapprentissage constitue une structure mixte, ouverte à des admissions extérieures à l'institution. Dans cette optique, il constitue autant une forme de préparation à la sortie pour les enfants placés au centre, qu'une prestation intégrale pour des demandes extérieures. Il a toujours pour but de signifier le début d'un processus d'entrée dans la vie active.

A la fin de cette période (en principe d'une année), les jeunes sont orientés sur la formation qu'ils ont choisie et qui correspond au mieux à leurs possibilités. Des PCE sont envisageables.

La structure de préapprentissage est composée :

d'une formation pratique dans le cadre de l'école interne comprenant :

- des périodes de sensibilisation à diverses activités telles que bois, maçonnerie, électricité, peinture, etc...
- le développement de l'autonomie sur une place de travail
- les périodes de technologie
- une formation gestuelle
- des activités en chantier

d'une formation scolaire adaptée individuellement par :

- des cours de français
- des cours de mathématiques
- des cours d'informatique
- du dessin technique
- des leçons de culture générale et sportives
- certains cours spécifiques à l'orientation professionnelle du jeune.

Lorsque le préapprentissage s'effectue au-delà de la scolarité obligatoire, il peut être l'objet d'un engagement contractuel.

Durant cette année, chaque jeune bénéficie des prestations de l'institution en orientation professionnelle.

## 5.2 L'ECOLE EXTERNE

Les enfants placés au CPTD peuvent, généralement après un passage par l'école interne, intégrer une classe à l'extérieur. Ces classes externes se situent, selon l'âge de l'enfant, au villager de Dombresson ou à Cernier (école secondaire du Val-de-Ruz).

Dans le cas d'une intégration scolaire externe, le transfert est préparé parfois longtemps à l'avance. Il peut s'effectuer progressivement.

Le CPTD, plus particulièrement les éducateurs de référence entretiennent des rapports aussi fréquents que nécessaires avec les enseignants extérieurs.

Pour les élèves scolarisés à Cernier, un membre de la direction du centre participe aux conseils de classes.

Les enseignants extérieurs à l'institution sont conviés aux synthèses qui ont lieu au CPTD.

## **6. LA LIGNE THERAPEUTIQUE**

### **6.1 LA LIGNE THERAPEUTIQUE**

L'institution met en place un accompagnement pluridisciplinaire de l'enfant et de son entourage, visant l'intégration psychosociale future du jeune.

Le dispositif comprend les intervenants internes (éducateurs spécialisés, enseignants spécialisés et thérapeutes) et externes (assistant social, famille, école, médecin, etc...).

### **6.2 LES INTERVENTIONS SPECIALISEES**

#### **6.2.1 La psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent**

Projets individuels de placement à l'admission, en synthèse et à la sortie. Examens des enfants et adolescents en vue des synthèses, suivis thérapeutiques d'enfants, d'adolescents, de famille, de groupes et d'équipes. Indications différentielles aux traitements en équipe thérapeutique, contacts avec le réseau bio-psycho-social, supervision des professionnels, colloques institutionnels et spécialisés, recherches et représentations avec la direction.

Des évaluations et interventions sont déléguées au médecin assistant de la station de formation.

#### **6.2.2 La psychologie institutionnelle**

Examens psychologiques, psychologie institutionnelle auprès des éducateurs et des enseignants, accompagnements thérapeutiques d'enfants, d'adolescents, de groupes et de familles, colloques spécialisés.

#### **6.2.3 L'orthophonie (dépendante de la Fondation Borel)**

Examens orthophoniques, traitements de langage individuels, de groupe, de fratrie et de famille, observations et interventions en classe, articulation avec l'institution et la famille, colloques institutionnels et spécialisés.

#### **6.2.4 La psychothérapie (affectée à l'institution et ambulatoire)**

Psychothérapies individuelles, régulières et approfondies, y inclus les évaluations psychothérapeutiques et les articulations avec l'institution et la famille.

### 6.2.5 La psychomotricité (dans et en dehors de l'institution)

Examens, explorations, traitements individuels et de groupe, articulation avec l'institution et la famille.

## 6.3 POINTS-CLES DE L'ACTIVITE THERAPEUTIQUE

### 6.3.1 Admission

- Interprétation des déterminants individuels, familiaux et sociaux des symptômes qui conduisent à la demande de placement.
- Engagement et renforcement de la relation thérapeutique pour le suivi pédagothérapeutique.

### 6.3.2 Examen diagnostique

Conformément au Plan d'équipement, notamment:

- troubles importants du comportement socio-scolaire et troubles du rendement scolaire avec intelligence normale.
- troubles psychiques : notamment diagnostics d' "états-limites" et "dysharmonies évolutives" modérées à graves.
- familles avec difficultés, problèmes multiples, maltraitance et abus

### 6.3.3 Interventions institutionnelles.

- Définition et ajustement des projets thérapeutiques et pédagogiques en synthèses et mini-synthèses, en début, en cours et en fin de placement.
- interventions de crises

### 6.3.4 Interventions thérapeutiques

- consultations thérapeutiques individuelles, de groupe, de famille et de réseau
- indications et suivis thérapeutiques individuels, de groupe, de famille et de réseau, notamment psychothérapies, thérapies psychomotrices et thérapies de langage, traitements médicamenteux.

## **7. LE PLACEMENT INDIVIDUALISE ET SES PRESTATIONS**

### **7.1 LA PRISE EN CHARGE EXTERIEURE AVANT PLACEMENT**

#### **7.1.1 Définition de la prestation**

Dans le cadre de la procédure d'admission, la démarche de placement bénéficierait parfois, pour des raisons pédagogiques ou thérapeutiques, d'une phase de suivi à domicile.

Cette prestation fait partie intégrante des réponses que nous offrons lors d'une demande de placement (voir ce point). Cela nous permet d'entrer en matière de façon parfois plus douce dans certaines situations délicates.

Cette prestation fait toujours l'objet d'une décision du réseau.

#### **7.1.2 Contenu de la prise en charge extérieure avant placement**

Nous offrons :

- Le suivi à domicile et/ou à Dombresson selon un rythme défini.
- Le suivi régulier en réseau par les synthèses, mini-synthèses et réunions de famille.
- Des mesures thérapeutiques et des interventions spécifiques de spécialistes selon indications du médecin-psychiatre.
- La possibilité de maintenir la prestation tant que l'effet sur la situation de l'enfant s'avère utile.
- La possibilité d'intégrer à tout moment l'enfant dans l'institution en bénéficiant du processus de stage.

En tout temps, en outre, nous pouvons intervenir si une situation ainsi suivie venait à se détériorer brusquement.

### **7.2 L'EXTERNAT**

#### **7.2.1 Définition de la prestation**

Un enfant dans le cadre du processus de sortie, ou exceptionnellement dès le début du placement, peut ne fréquenter que les classes internes. Les raisons, comme pour la PCEAP en sont définies en réseau, la durée également.

Cette prestation peut constituer un premier ou un dernier pas dans l'institution.

#### **7.2.2 Contenu de l'externat**

- L'enfant est intégré à une classe.
- Il est à la maison pour tous les moments extra-scolaires
- Il participe aux activités en lien avec l'école.
- Il est suivi, sur le plan éducatif, directement par la direction.
- Le suivi par le réseau et ses prestations sont assurés.
- Des traitements peuvent s'effectuer dans le cadre institutionnel

- L'externat peut être assorti d'une PCE

### **7.3 LE SEMI-INTERNAT**

#### **7.3.1 Définition de la prestation**

Un enfant peut être suivi la journée seulement (avec ou sans école interne), selon un horaire déterminé en réseau.

#### **7.3.2 Contenu du semi-internat**

- L'enfant est au bénéfice d'un horaire déterminé en réseau
- Il participe aux activités des lieux où il est intégré
- Il passe ses nuits à domicile (sauf exceptions)
- Le suivi par le réseau et ses prestations sont assurés.
- Des traitements peuvent s'effectuer dans le cadre institutionnel

### **7.4 L'INTERNAT INDIVIDUALISE**

#### **7.4.1 Définition de la prestation**

Cette offre consiste en un placement en internat comportant un nombre de nuits dans l'institution inférieur ou supérieur à l'internat classique.

#### **7.4.2 Contenu de l'internat individualisé**

- l'ensemble des prestations (réseau, activités, traitements, etc...) est offert.
- les nuits dans le milieu familial peuvent aller de une à sept par semaines, tout en incluant des retours à domicile parfois en journée seulement.
- dans les cas extrêmes, l'encadrement institutionnel peut être organisé 365 jours par ans.

### **7.5 L'INTERNAT**

#### **7.5.1 Définition de la prestation**

Il s'agit du placement en internat traditionnel

#### **7.5.2 Contenu de la prestation**

- l'ensemble des prestations (réseau, activités, traitements, etc...) est offert.
- la semaine commence le dimanche soir entre 19h et 20h, et se termine le vendredi soir entre 17h et 18h.
- sauf exceptions, les week-ends se passent en dehors de l'institution

## **8. TROIS MOMENTS PARTICULIERS DANS LA PRISE EN CHARGE**

- L'ADMISSION ET LES TROIS PREMIERS MOIS DU PLACEMENT
- LE PROCESSUS DE SORTIE
- INTERVENTION EN CAS DE CRISE

### **8.1 L'ADMISSION ET LES TROIS PREMIERS MOIS DU PLACEMENT**

#### **8.1.1 Les démarches en vue de l'admission**

Nous entendons par "admission", le temps qui précède l'accueil de l'enfant dans le groupe. Cette période constitue une situation de crise pour l'enfant et sa famille, et par là une opportunité pour analyser la situation qui conduit à cette démarche. Il importe dès lors de se doter de moyens qui permettent la meilleure intervention possible.

La procédure d'admission est la suivante :

#### **8.1.2 Premier contact**

En général, le premier contact est téléphonique. Il provient du SCMT et s'adresse à la direction. S'il est effectué directement par les parents, une école ou tout autre personne, la demande est renvoyée à ce service.

De ce premier contact peut découler la mise en place de la première réunion. Nous cherchons à utiliser au maximum la crise liée à la demande d'aide et à réaliser un placement concerté d'un enfant.

#### **8.1.3 Première rencontre avec la famille**

Présence de l'enfant, des parents et de la fratrie (si possible), de l'assistant social, d'un éducateur du groupe d'accueil, du directeur, et du médecin.

L'entretien vise à mettre en évidence les raisons qui conduisent à la demande de placement. Il permet d'envisager des réponses éducatives scolaires et thérapeutiques aux problèmes sous-jacents, en tenant compte des ressources et limites familiales et institutionnelles.

Nous présentons l'institution, ce qu'elle offre, les moyens à disposition. Nous donnons les renseignements nécessaires pour que les parents puissent évaluer si nous pouvons répondre à leur demande.

La séance peut se terminer de différentes façons :

- la demande n'est pas pertinente et nous cessons notre action
- la demande nécessite de poursuivre l'investigation et nous fixons un deuxième entretien
- nous mettons en place une phase de suivi extérieur à l'institution (voir suivi à domicile)
- nous fixons une série d'entretiens de réseau avant d'entreprendre une autre démarche
- la demande est suffisamment clarifiée pour qu'un stage puisse être organisé

La démarche administrative se fait ultérieurement, afin de ne pas fausser la réflexion en donnant l'impression que le placement est acquis. Nous faisons, en revanche, visiter l'institution.

Le stage ne constitue qu'une étape. Les parents sont avisés de la suite :

- 1 semaine de stage au minimum
- 1 deuxième rencontre entre tous, pour décider du placement et des objectifs communs.
- 1 troisième rencontre après 3 mois d'observation et la synthèse.

Jusqu'à cette réunion, nous demandons aux parents d'assurer eux-mêmes les trajets de l'enfant. Le but est de favoriser l'investissement des parents, de les associer à la démarche et de donner le sentiment à l'enfant que les deux milieux l'accompagnent ensemble dans son évolution.

#### 8.1.4 Visite de l'enfant dans un groupe éducatif et à l'école

La visite dure en principe une semaine "à cheval" sur un week-end (par exemple du mercredi au mardi). L'enfant vit dans le groupe qui le recevra éventuellement. Il adopte le rythme du groupe dès le début et est, en principe, au bénéfice d'un statut d'interne. Cette visite doit permettre à l'enfant d'approcher son futur milieu, les normes et la vie de celui-ci.

En ce qui concerne l'école, la période de stage vise à permettre une appréciation du comportement de l'enfant face à l'activité scolaire. Il n'est pas nécessaire de tester l'enfant durant cette période, afin de ne pas provoquer davantage de blocages chez l'enfant.

Les éducateurs et les enseignants doivent évaluer si l'enfant a sa place au CPTD. Une prolongation du stage peut également être décidée, assortie le cas échéant de compléments d'observation spécifiques.

Sur signalement des éducateurs ou des enseignants, les examens spécialisés qui n'ont peut-être pas paru nécessaires dans les entretiens d'admission peuvent être indiqués par le médecin.

#### 8.1.5 Deuxième rencontre avec la famille

Présence des mêmes personnes qu'à la première réunion.

Les conditions du placement sont abordées lors de cette réunion. Les objectifs qu'institution et parents se fixent pour les 3 premiers mois sont définis.

Les grandes lignes d'un projet sont évoquées, notamment l'action pluridisciplinaire qui vise à favoriser la capacité d'intégration psychosociale future, parallèlement à une réinsertion familiale et scolaire progressive.

En cas de décision de placement, la partie administrative est alors remplie entre parents et directeur.

#### 8.1.6 Les trois premiers mois

Un accent particulier est mis sur l'observation, afin de réunir un maximum d'éléments pour la synthèse d'admission. Dans cette perspective, le statut de l'enfant est généralement celui de l'internat.

Une période d'adaptation, de mise en confiance de l'enfant précède une phase d'augmentation naturelle des exigences.

Durant cette première période, les loisirs, constitués d'activités très diverses (mais correspondant à des loisirs accessibles pour la moyenne de la population), sont organisés en compagnie des éducateurs. Ils ne se déroulent en principe pas à l'extérieur sans accompagnement.

Le rythme de vie, les règles d'hygiène, les devoirs et l'attitude des enfants sont définis et évalués régulièrement.

Des moments privilégiés sont recherchés, afin de favoriser l'émergence d'une relation de confiance avec un éducateur. Par des contacts individuels et en groupe, les problèmes de la réalité quotidienne sont abordés.

Sur le plan du confort, une attention particulière est portée à la qualité de l'entourage mobilier et esthétique (ambiance des locaux communs chaleureuse, chambre bien meublée, environnement ordonné).

Plusieurs critères participent au choix du groupe "d'accueil" d'un enfant. Nous retenons :

- le sexe
- l'âge
- les intérêts spécifiques de l'enfant

L'effectif joue un rôle important dans ce choix, mais autant que possible, nous essayons de tenir compte également des intérêts de l'enfant.

Chaque groupe ayant sa spécificité (accent mis davantage sur le sport, l'expression, ou encore les activités culturelles), il est utile de considérer cet aspect. Pour ce faire, les groupes créent leur propre projet éducatif. Ce projet s'inscrit naturellement dans les limites définies dans le présent concept pédagogique et thérapeutique de l'institution.

### 8.1.7 Les trois premiers mois à l'école

Sur le plan scolaire, ces trois mois permettent de favoriser le réinvestissement de l'enfant par la mise en place de moyens pédagogiques et thérapeutiques adaptés à chaque situation. Il sera possible de déterminer plus précisément les domaines à travailler, de vérifier le bien-fondé du placement au CPTD et notamment le besoin ou non d'école interne.

Le choix de la classe dépend de critères spécifiques et de l'organisation générale de l'école interne.

### 8.1.8 La synthèse d'admission

L'ensemble des éléments d'observation glanés sur les plans éducatif, scolaire et thérapeutique, ainsi que les premières relations avec la famille sont mis en commun lors de la synthèse d'admission. De cette synthèse émanent les hypothèses de compréhension de la problématique donnant lieu à la mise en place de moyens spécifiques à chacun des trois domaines.

La synthèse d'admission est effectuée après trois mois de placement. Elle réunit au minimum :

- les éducateurs du groupe
- l' (les) enseignant (s)
- le médecin responsable
- les autres intervenants de l'OMP concernés

- l'orthophoniste (si nécessaire)
- le directeur
- le référent de direction
- l'assistant social
- le psychologue et les spécialistes extérieurs concernés

L'objectif de la synthèse d'admission est de confirmer les choix effectués (groupe et classe notamment). Les actions à mettre en place dans le cadre du projet individuel y sont précisées.

Le projet prend en considération l'enfant et son contexte familial. Il est articulé sur plusieurs axes et prend en compte la durée probable du placement. Des objectifs sont définis :

- sur le plan éducatif (relation éducateur/enfant, sécurité, vie sociale, intégration dans le groupe de pairs, respect de l'autre, des biens et des règles, loisirs, ouverture progressive sur l'extérieur, prise de confiance en soi)
- sur le plan scolaire (adéquation du placement, définition des objectifs dans les diverses branches, perspectives internes et externe)
- sur le plan thérapeutique (hypothèse de compréhension sur l'histoire de l'enfant et de sa famille et sur le sens de ses conduites au centre. Une indication à une prise en charge spécialisée, selon les éléments ressortant dans cette phase d'accueil, peut alors être posée)
- sur le plan des relations avec la famille (qui assure le suivi, définition des objectifs)
- sur le plan social (la ratification du placement peut être demandée par l'assistant social).

La synthèse est ensuite restituée aux parents par deux personnes au minimum. L'enfant n'est pas obligatoirement présent. Lors de la restitution s'élabore le projet définitif qui orientera l'action éducative, scolaire et thérapeutique de l'année à venir.

## **8.2 LE PROCESSUS DE SORTIE**

### **8.2.1 Principes de base**

Les enfants placés au CPTD sont susceptibles de quitter l'institution à tout âge. Leur séjour dans le cadre du centre peut être de courte durée. Le plus souvent, cependant, un accompagnement à long terme est nécessaire.

Un départ est envisagé lorsque les conditions d'environnement présentes lors du placement ont suffisamment évolué pour permettre un retour à une vie extra-institutionnelle. L'évolution de l'enfant, la fin de la scolarité peuvent également constituer de nouvelles conditions permettant un nouveau type d'encadrement.

Le processus de sortie fait l'objet d'une démarche en réseau dès l'admission. Par ce biais, nous fournissons à l'assistant social les éléments qui lui permettent de proposer des mesures nouvelles à l'autorité tutélaire.

La fondation est toujours disposée à entrer en matière pour une réintégration des enfants dans l'effectif après leur départ. Le cas échéant, ce retour peut parfois prendre la forme d'une réadmission.

Dans tous les cas, le retour à une situation de vie dans le milieu familial, si cela est envisageable, sera favorisé par la fondation.

## 8.2.2 Fin de placement durant la scolarité

La démarche du CPTD et la prise en considération du contexte familial, permettent des propositions de sortie pour des enfants qui n'ont pas terminé leur scolarité. Ces sorties peuvent s'effectuer en cours d'année scolaire.

Une évolution progressive vers la sortie par le biais d'un placement individualisé, incluant une scolarisation extérieure (dans la vallée ou au lieu de domicile) est alors organisée. Une PCE est souvent envisagée.

Dans l'autre sens, il est envisageable qu'un enfant quitte le milieu éducatif pour, dans la perspective d'une sortie définitive, ne plus être suivi que dans les classes internes. Il passe alors à un statut d'externe.

## 8.2.3 Fin de placement à la fin de la scolarité

Le projet pédagogique peut, si les conditions le permettent, prévoir la sortie d'un jeune pour qu'il effectue une formation sans être sous la responsabilité du centre dès la fin de la scolarité. Cette sortie est envisageable à la fin de la scolarité externe comme interne.

Dans cette perspective, les démarches OP auront été effectuées, les choix réalisés, les conditions d'encadrement définies. Cet accompagnement s'organise en réseau. A défaut d'un nouvel encadrement institutionnel, une PCE peut être envisagée.

S'il est décidé de prolonger un séjour au delà de la fin de la scolarité, et que le placement relève du droit public ou civil, l'institution peut proposer de rendre le lien contractuel.

La sortie, en fin de 10<sup>ème</sup> ou de 11<sup>ème</sup> année bénéficiera alors des mêmes possibilités qu'auparavant.

## 8.2.4 L'orientation professionnelle

L'institution, pour permettre la meilleure préparation possible à la sortie, crée son propre office d'orientation. Les démarches s'effectuent, pour ce qui est des tests OROSP, en collaboration avec les services officiels. Les autres actes (stages, recherches d'emploi, contrats de travail) sont organisés par notre service d'orientation.

L'ensemble des démarches fait partie des décisions prises en réseau.

## 8.2.5 L'appartement des apprentis

L'institution offre exceptionnellement aux jeunes qui ont suivi la filière CPTD et qui ne peuvent pas vivre chez leurs parents, la possibilité d'habiter dans le cadre du centre en appartement. Ils y sont accompagnés pour la gestion de leur vie par un éducateur. Ces jeunes doivent choisir cette solution, et être au bénéfice de conditions particulières (équilibre individualisé à maintenir, proximité de l'employeur, etc...) qui justifient ce choix.

La majorité civile, puis éventuellement la fin de l'apprentissage marquent alors le terme maximum de l'encadrement offert par le CPTD. Une PCE peut encore pour quelques mois favoriser un début de vie indépendante.

## 8.2.6 La prise en charge extérieure (PCE)

Lorsqu'un enfant ou un jeune quitte l'institution, il importe parfois de lui offrir un accompagnement. Dans ce sens des PCE peuvent être assurées par un éducateur spécifique qui s'occupe de cette démarche. La PCE peut, selon les cas, être confiée à tout éducateur du CPTD qui se trouve être pour un jeune, la personne la plus significative.

Les PCE portent (selon un contrat) sur le suivi des devoirs, de l'activité professionnelle, de la vie de famille, etc...

La réglementation cantonale limite en principe le droit aux PCE à 18 mois.

Des prestations thérapeutiques peuvent être organisées de façon ambulatoire.

### **8.3 INTERVENTION EN CAS DE CRISE**

Deux types de crises sont ici à distinguer :

#### **8.3.1 Situation de crise**

Ce type de crise correspond à un signal de l'enfant sur les conditions de son encadrement. Il s'agit d'exploiter cette situation, considérée comme une opportunité pour une intervention qui remobilise d'une part le développement de l'enfant et ses relations dans l'institution et d'autre part la famille.

La réponse apportée par le CPTD est caractérisée par la mise en place d'une réunion en réseau, permettant de faire le point et de prendre du recul.

Pour l'intervenant en première ligne, ce moment lui permet de se décharger d'une partie du poids que constitue pour lui sa confrontation quotidienne à cette situation. Pour l'ensemble des personnes présentes, c'est un moment de réflexion d'où doivent découler des hypothèses de compréhension et des moyens d'action.

Participent toujours à ces réunions, au minimum un membre de la direction, le médecin-psychiatre ou un membre de l'équipe thérapeutique, les éducateurs et instituteurs concernés et l'assistant social.

Les moyens mis en place peuvent être extrêmement variables. Fréquemment, ils impliquent une ou plusieurs réunions en réseau ou entretiens de famille. Des réunions de contrôle de l'évolution peuvent être nécessaires.

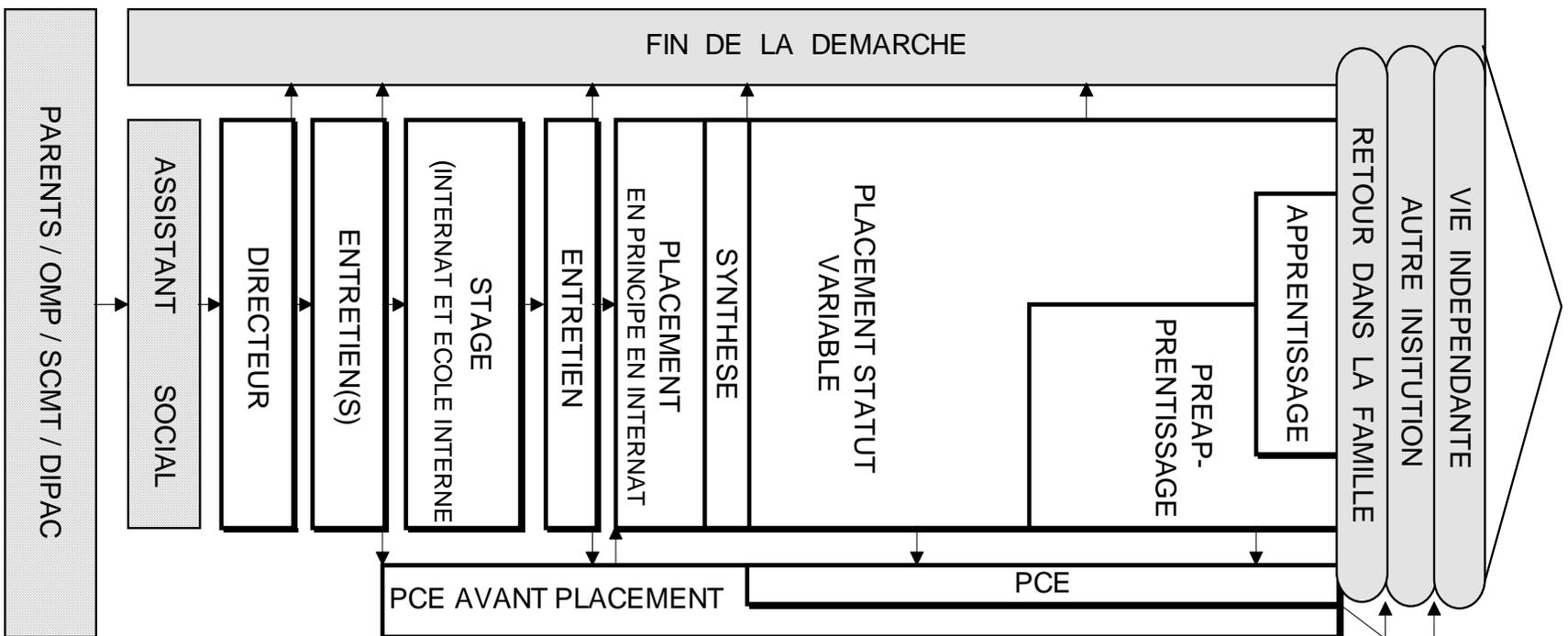
En cas de situation de crise persistante, mettant en jeu la stabilité du groupe, voire de l'institution, crise dans laquelle aucun moyen, de l'ordre de nos possibilités pédagogiques, n'amène de modification, la décision de remettre en cause le placement dans le Centre pédagogique et thérapeutique est de la compétence de la direction seule.

#### **8.3.2 La crise aiguë**

Liée à un passage à l'acte, obligeant à une urgente reprise en main de la situation et éventuellement à la mise en place de sanctions.

Cette crise est gérée en priorité par l'éducateur. Elle est parfois portée à la connaissance de la direction, qui peut être appelée à intervenir. Ici s'applique notamment la procédure citée au point 4.2.2.

## 9. SCHEMA RECAPITULATIF DE L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE



## 10. CONCLUSION

"Les enfants ont tout, sauf ce qu'on leur enlève"

Jacques Prévert, *Spectacle*

## 11. ABBREVIATIONS UTILISEES

|       |   |   |
|-------|---|---|
| ACT   | : | Activité Créatrices sur Textile                                   |
| CCT   | : | Convention Collective de Travail                                  |
| CPTD  | : | Centre Pédagogique et Thérapeutique de Dombresson                 |
| DIPAC | : | Département de l'Instruction Publique et des Affaires Culturelles |
| OMP   | : | Office Médico-Pédagogique   |
| OP    | : | Orientation Professionnelle                                       |
| OROSP | : | Office Régional d'Orientation Scolaire et Professionnelle         |
| PCE   | : | Prise en Charge Extérieure  |
| PCEAP | : | Prise en charge extérieure avant placement                        |
| SCMT  | : | Service Cantonal de Mineurs et des Tutelles                       |

## 12. REMERCIEMENTS

Merci aux personnes qui ont, en réunions hebdomadaires ou bi-hebdomadaires, six mois durant, réalisé le concept :

BAUER Philippe  
BERTHOUD Pierre-Alain  
BOREL Sonia  
BORNAND Catherine  
CHIBOUT Abde  
DEY Dominique  
DIACON Michel  
Dr. TRAUBE Raymond  
DRAPELA Catherine  
EPPNER Gilbert  
GABUS Danielle  
GAMBS Alan  
GEISER Alexandre  
GUENOT-ZELLER Mauricette  
HAGI Claudine  
HANESSAIN Marisa  
JEANNET Arlette  
JEANNET Raymond  
KOENIG François  
LAUMANN Christine  
LAURENT Juliane  
MARTHALER Anouck  
MEYER Francine  
PORTNER Gaby  
REYMOND Alain  
ROBBIANI Angelo  
SCHMID Benoit  
SIEGENTHALER Michel  
TORREBLANCA Ernesto  
TRITTEN Francis

Ainsi que, pour leur appui ponctuel ou à distance :

- l'ensemble du personnel de la Fondation Borel
- la Commission de Surveillance de la Fondation Borel
- M. Jean-Claude Knutti, directeur de l'Office Cantonal de Mineurs
- M. Pierre Ducommun, inspecteur de l'enseignement spécialisé

Jean-Marie VILLAT, Dombresson, juin 1996